

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Février 2024

45x24

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES ET À LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES

La présente délibération annule et remplace la délibération 53x23 du 30 mars 2023 « Demande de subvention départementale dans le cadre du dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies » ;

À la demande du Département, cette délibération vise le report sur 2024 de la demande de subvention initiée en 2023 et qui n'a pas pu être retenue pour ledit exercice. Monsieur le maire exprime le souhait de renouveler cette demande pour l'année 2024 et sollicite à nouveau l'accord du Conseil municipal pour cette démarche.

Par ailleurs, le montant des opérations ainsi que les prévisions de subvention et d'autofinancement ont été mis à jour en fonction des nouvelles informations disponibles.

Pour rappel le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies. Le taux de subvention est de 60% maximum du montant HT.

Il est proposé de présenter à nouveau le dossier :

- L'élaboration d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) qui est nécessaire à la commune dans le cadre du retour de la compétence DECI aux communes depuis le 1er janvier 2023, comme prévu par la loi 3DS. Il permettra de faire un état des lieux des 398 points d'eau incendie (PEI) publics et privés répartis sur la commune et de planifier les équipements de complément ou de renforcement de la défense extérieure contre l'incendie.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière au Département pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée (60%)	Autofinancement (40%)
Élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie	68 000€	40 800€	27 200€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies à hauteur de 40 800€ pour la réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL